

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'Hérault
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des maires **Mensuel**

02 juillet 2010

n° Zt

S O M M A I R E

FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

<u>Avis d'un concours sur titre du 10 juin 2010</u>	
Aide Soignant de Classe normale	2
<u>Avis d'une commission de recrutement du 10 juin 2010.....</u>	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3

FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Avis d'un concours sur titre du 10 juin 2010

Aide Soignant de Classe normale

Montpellier le 10 juin 2010

Avis d'un concours sur titre d'une Aide Soignant de Classe normale

Un poste d'Aide soignant de classe normale est vacant au Foyer de l'Enfance et de la Famille de l'Hérault, service Urgence Petite Enfance.

Le candidat sera recruté pour pourvoir le poste vacant d'Aide Soignant de classe normale conformément au décret n°2007-1188 du 3 août 2007 portant statut du corps des aides soignants et agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture.

Procédure :

Le dossier de chaque candidat devra comporter :

une lettre de candidature

un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée,

un justificatif d'identité

une copie du diplôme

Les candidatures doivent être adressées par écrit dans un délai de deux mois à compter de la présente publication à l'adresse suivante :

Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille

Jury du Concours sur titre AS

709 avenue Justice de Castelnau

34090 Montpellier

Ce concours sur titre se tiendra au FDEF à Montpellier

L'agent recruté sera soumis aux dispositions applicables aux agents stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Le présent avis fera l'objet d'un affichage au sein de l'établissement, de la préfecture et des sous préfecture du département de l'Hérault.

Avis d'une commission de recrutement du 10 juin 2010**Adjoint administratif de 2^{ème} classe**

Montpellier le 10 juin 2010

Avis d'une commission de recrutement d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe

Un poste d'adjoint administratif est vacant au Foyer de l'Enfance et de la Famille de l'Hérault, service administratif.

Le candidat sera recruté pour pourvoir le poste vacant d'adjoint administratif conformément au décret n°90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statut des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière.

Procédure :

Le dossier de chaque candidat devra comporter :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée,
- un justificatif d'identité
- une copie du diplôme

Les candidatures doivent être adressées par écrit dans un délai de deux mois à compter de la présente publication à l'adresse suivante :

Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille
Jury de la commission de recrutement d'un adjoint administratif
709 avenue Justice de Castelnau
34090 Montpellier

La commission se tiendra au FDEF à Montpellier.

Les agents seront reçus par une commission composée d'au minimum 3 membres.

L'agent recruté sera soumis aux dispositions applicables aux agents stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Le présent avis fera l'objet d'un affichage au sein de l'établissement, de la préfecture et des sous-préfecture du département de l'Hérault.

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **31 janvier 2010**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Patrice LATRON

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel